

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bavincourt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, en date du 26 décembre 2025.

Étaient présents : MM CAYET Lionel, VERRET Philippe, LORIDAN Olivier, GUELTON Pascal, L'HUILLIER Philippe, CORBEAU Sabrina, BRIDOUX François, NORMAND Laëtitia, BEAUCOURT Olivier, POINCET Ingrid, CARON Guillaume

Est élue secrétaire : NORMAND Laëtitia

Ordre du jour

- Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du maire
- Achat tondeuse

Approbation du compte rendu

M LORIDAN Olivier donne lecture du compte rendu de la séance du 30 octobre 2025. Lecture faite, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LE DÉPÔT ET LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

Monsieur Lionel CAYET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par une demande d'urbanisme portant le N° PC 062 086 25 00007

Or selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'un document d'urbanisme soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur VERRET Philippe pour prendre les décisions relatives au PC 062 086 25 00007 au nom du maire ainsi que des documents y afférents.

Achat tondeuse

Le Maire signale qu'il convient d'acheter une nouvelle tondeuse autotractée. Il donne lecture du devis de Béghin Motoculture se montant à la somme de 1668,00 € TTC.

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acheter cette nouvelle tondeuse auprès de la société Béghin Motoculture au prix de 1668,00 € TTC.
- de créer l'opération 234 « tondeuse autotractée »
- de prévoir la somme de 1668,00 € au compte 2158

CAYET Lionel	VERRET Philippe	CARON Guillaume	LORIDAN Olivier	NORMAND Laëtitia	GUELTON Pascal
BEAUCOURT Olivier	POINCET Ingrid	CORBEAU Sabrina	L'HUILLIER Philippe	BRIDOUX François	